

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Fascicule n°3 – Etude des dangers

Société **QUALIPAC**
CHATEAU THIERRY

0616-dae-014

Chapitre 9 : ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES ET MAITRISE DES RISQUES

site de Château-Thierry (02)

Centre équipement	MMR limitant les effets de surpression	Distance centre de l'équipement	Surpression reçue par la cible	Effets domino	Maîtrise de l'urbanisation	Cibles externes site	
				Cibles internes site	Population extérieure au site	Commentaires (Fiche 1 de la circulaire du 10 mai 2010)	
Sc.IE_P2/2a		Feu de nuage/UVCE provenant d'une canalisation DN80 transférant le gaz de ville au niveau du poste de détente gaz (hors atelier)					
Produit		gaz de ville					
Nord				-			
Est		-	-	-			
Sud		-	300 mBar	-			
Ouest			(effets domino)	-			
Nord		160 m	SELS 200 mb	-	156 p (Sté GEA WESFALIA)	Compte tenu que la zone d'effet : - impacte les bâtiments de la société GEA WESFALIA qui fabrique des machines et des équipements. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte les bâtiments de la société CHAMPAGNE PANNIER qui est un entrepôt de stockage. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte les ERP de catégorie 5 (magasin électrique), nous avons retenu l'art. A2 de la circulaire sus-visée, - impacte la voie de desserte de la zone sur 232 m dont le nombre de véhicules n'a pas été comptabilisé, nous n'avons pas pu identifier de personnes pouvant être impactées par ces effets si l'on se réfère à l'art.A5.1 « voie de circulation automobile » - impacte les terres agricoles, Nous avons retenu l'art.A6.1 de la circulaire sus-	
Est			SELS 200 mb	-			
Sud			(effets domino)	-			
Ouest				-			2 p (sté CHAMPAGNE PANNIER)
							10 p (ERP)
							/ (voie de desserte)
							0,02 p Soit 1p (terres agricoles)

ed_chp9_adr_qualipac(chateauT)(10.0-17-client)

Ce dossier a été établi avec les connaissances du CIPEI à la date de rédaction et avec son savoir-faire. Les éléments contenus dans ce dossier sont de la propriété du client qui s'oblige en cas de communication à en citer la source.

ED
18/47

Version finale v9.0-17 – date : 25/02/2017

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Fascicule n°3 – Etude des dangers

Société **QUALIPAC**
CHATEAU THIERRY

0616-dae-014

Chapitre 9 : ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES ET MAITRISE DES RISQUES

site de Château-Thierry (02)

Centre équipement	MMR limitant les effets de surpression	Distance centre de l'équipement	Surpression reçue par la cible	Effets domino	Maîtrise de l'urbanisation	Cibles externes site		
				Cibles internes site	Population extérieure au site	Commentaires (Fiche 1 de la circulaire du 10 mai 2010)		
						visée. Soit une surface de 19945 m2		
Nord		160 m	SPEL 140 mb (effets domino) (maîtrise de l'urbanisation)	-	156 p (Sté GEA WESFALIA)	Compte tenu que la zone d'effet : - impacte les bâtiments de la société GEA WESFALIA qui fabrique des machines et des équipements. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte les bâtiments de la société CHAMPAGNE PANNIER qui est un entrepôt de stockage. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte les ERP de catégorie 5 (magasin électrique), nous avons retenu l'art. A2 de la circulaire sus-visée, - impacte la voie de desserte de la zone sur 232 m dont le nombre de véhicules n'a pas été comptabilisé, nous n'avons pas pu identifier de personnes pouvant être impactées par ces effets si l'on se réfère à l'art.A5.1 « voie de circulation automobile » - impacte les terres agricoles, Nous avons retenu l'art.A6.1 de la circulaire sus-visée. Soit une surface de 19945 m2		
Est				-				
Sud				-				
Ouest				-			2 p (sté CHAMPAGNE PANNIER)	
					10 p (ERP)			
					/ (voie de desserte)			
					0,02 p Soit 1p (terres agricoles)			
Nord		176 m	SEI 50 mb (maîtrise de l'urbanisation)		156 p (Sté GEA WESFALIA)	Compte tenu que la zone d'effet : - impacte les bâtiments de la société GEA WESFALIA qui fabrique des machines et des équipements. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte les bâtiments de la société CHAMPAGNE PANNIER qui est un entrepôt de stockage. Nous avons retenu		
Est								
Sud							111 m	2 p (sté CHAMPAGNE PANNIER)
Ouest								

ed_chp9_adr_qualipac(chateauT)(10.0-17-client)

Ce dossier a été établi avec les connaissances du CIPEI à la date de rédaction et avec son savoir-faire. Les éléments contenus dans ce dossier sont de la propriété du client qui s'oblige en cas de communication à en citer la source.

ED
19/47

Version finale v9.0-17 – date : 25/02/2017

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Fascicule n°3 – Etude des dangers

Société QUALIPAC

CHATEAU THIERRY

0616-dae-014

Chapitre 9 : ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES ET MAITRISE DES RISQUES

site de Château-Thierry (02)

Centre équipement	MMR limitant les effets de surpression	Distance centre de l'équipement	Surpression reçue par la cible	Effets domino	Maîtrise de l'urbanisation	Cibles externes site
				Cibles internes site	Population extérieure au site	Commentaires (Fiche 1 de la circulaire du 10 mai 2010)
					60 p (ERP) / (voie de desserte) 0,025 p Soit 1p (terres agricoles)	<ul style="list-style-type: none"> l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte 4 ERP de catégorie 5 (dont l'Intermarché et un restaurant), nous avons retenu l'art. A2 de la circulaire sus-visée, - impacte la voie de desserte de la zone sur 268 m dont le nombre de véhicules n'a pas été comptabilisé, nous n'avons pas pu identifier de personnes pouvant être impactées par ces effets si l'on se réfère à l'art.A5.1 « voie de circulation automobile » - impacte les terres agricoles, Nous avons retenu l'art.A6.1 de la circulaire sus-visée. Soit une surface de 24985 m2
Nord						
Est		-	-			
Sud		222 m	20 mb			
Ouest			(maîtrise de l'urbanisation)			
Sc.E_P2/2b		Feu de nuage/UVCE provenant d'une canalisation DN80 transférant le gaz de ville au niveau du poste de détente gaz (dans atelier)				
Produit		gaz de ville				
Nord						
Est		-	-			
Sud		-	300 mBar			
Ouest			(effets domino)			
Nord						
Est		160 m	SELS			Compte tenu que la zone d'effet : - impacte les bâtiments de la société GEA

ed_chp9_adr_qualipac(chateauT)(10.0-17-client)

Ce dossier a été établi avec les connaissances du CIPEI à la date de rédaction et avec son savoir-faire. Les éléments contenus dans ce dossier sont de la propriété du client qui s'oblige en cas de communication à en citer la source.

ED
20/47

Version finale v9.0-17 – date : 25/02/2017

Centre équipement	MMR limitant les effets de surpression	Distance centre de l'équipement	Surpression reçue par la cible	Effets domino	Maîtrise de l'urbanisation	Cibles externes site			
				Cibles internes site	Population extérieure au site	Commentaires (Fiche 1 de la circulaire du 10 mai 2010)			
Sud		49 m	200 mb (effets domino)	-	156 p (Sté GEA WESFALIA)	<p>WESFALIA qui fabrique des machines et des équipements. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacte les bâtiments de la société CHAMPAGNE PANNIER qui est un entrepôt de stockage. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte les ERP de catégorie 5 (magasin électrique), nous avons retenu l'art. A2 de la circulaire sus-visée - impacte la voie de desserte de la zone sur 248 m dont le nombre de véhicules n'a pas été comptabilisé, nous n'avons pas pu identifier de personnes pouvant être impactées par ces effets si l'on se réfère à l'art.A5.1 « voie de circulation automobile » - impacte les terres agricoles, Nous avons retenu l'art.A6.1 de la circulaire sus-visée. Soit une surface de 18 135 m2 			
Ouest				-	2 p (sté CHAMPAGNE PANNIER)				
				10 p (ERP)					
				/ (voie de desserte)					
Nord		160 m	SPEL	-	156 p (Sté GEA WESFALIA)	<p>Compte tenu que la zone d'effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impacte les bâtiments de la société GEA WESFALIA qui fabrique des machines et des équipements. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée - impacte les bâtiments de la société CHAMPAGNE PANNIER qui est un entrepôt de stockage. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée, - impacte les ERP de catégorie 5 (magasin électrique), nous avons retenu l'art. A2 de 			
Est				-			2 p (sté CHAMPAGNE PANNIER)		
Sud				56 m			140 mb	-	10 p (ERP)
Ouest							(effets domino) (maîtrise de l'urbanisation)	-	

ed_chp9_adr_qualipac(chateauT)(10.0-17-client)

Ce dossier a été établi avec les connaissances du CIPEI à la date de rédaction et avec son savoir-faire. Les éléments contenus dans ce dossier sont de la propriété du client qui s'oblige en cas de communication à en citer la source.

ED
21/47

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Fascicule n°3 – Etude des dangers

Société QUALIPAC

CHATEAU THIERRY

0616-dae-014

Chapitre 9 : ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES ET MAITRISE DES RISQUES

site de Château-Thierry (02)

Centre équipement	MMR limitant les effets de surpression	Distance centre de l'équipement	Surpression reçue par la cible	Effets domino	Maîtrise de l'urbanisation	Cibles externes site
				Cibles internes site	Population extérieure au site	Commentaires (Fiche 1 de la circulaire du 10 mai 2010)
					/ (voie de desserte) 0,02 p Soit 1p (terres agricoles)	la circulaire sus-visée, - impacte la voie de desserte de la zone sur 248 m dont le nombre de véhicules n'a pas été comptabilisé, nous n'avons pas pu identifier de personnes pouvant être impactées par ces effets si l'on se réfère à l'art.A5.1 « voie de circulation automobile » - impacte les terres agricoles, Nous avons retenu l'art.A6.1 de la circulaire sus-visée. Soit une surface de 18 135 m2
Nord		176 m 93 m	SEI 50 mb (maîtrise de l'urbanisation)		156 p (Sté GEA WESFALIA) 2 p (sté CHAMPAGNE PANNIER) 10 p (ERP) / (voie de desserte) 0,025 p Soit 1p (terres agricoles)	Compte tenu que la zone d'effet : - impacte les bâtiments de la société GEA WESFALIA qui fabrique des machines et des équipements. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée - impacte les bâtiments de la société CHAMPAGNE PANNIER qui est un entrepôt de stockage. Nous avons retenu l'art.A3 de la circulaire sus-visée - impacte les ERP de catégorie 5 (magasin électrique), nous avons retenu l'art. A2 de la circulaire sus-visée - impacte la voie de desserte de la zone sur 289 m dont le nombre de véhicules n'a pas été comptabilisé, nous n'avons pas pu identifier de personnes pouvant être impactées par ces effets si l'on se réfère à l'art.A5.1 « voie de circulation automobile » - impacte les terres agricoles, Nous avons
Est						
Sud						
Ouest						

ed_chp9_adr_qualipac(chateauT)(10.0-17-client)

Ce dossier a été établi avec les connaissances du CIPEI à la date de rédaction et avec son savoir-faire. Les éléments contenus dans ce dossier sont de la propriété du client qui s'oblige en cas de communication à en citer la source.

ED
22/47

Version finale v9.0-17 – date : 25/02/2017

Centre équipement	MMR limitant les effets de surpression	Distance centre de l'équipement	Surpression reçue par la cible	Effets domino	Maîtrise de l'urbanisation	Cibles externes site
				Cibles internes site	Population extérieure au site	Commentaires (Fiche 1 de la circulaire du 10 mai 2010)
						retenu l'art.A6.1 de la circulaire sus-visée. Soit une surface de 25 894 m2
Nord						
Est		-	-			
Sud		186 m	20 mBar			
Ouest			(maîtrise de l'urbanisation)			

Tableau 6. Tableau récapitulatif des conséquences humaines issues du phénomène dangereux relatif aux feux de nuage/UVCE dans le cadre du sous-système P2 : Lignes de laquage, de vernissage et cloches de métallisation